



École
**Pierre-
Boucher**
225, rue Joseph-Martel
Boucherville (Québec) J4B 1L1
pierre-boucher@csp.qc.ca - Site Web : <http://pierreboucher.csp.qc.ca>

L'école Pierre-Boucher
2021-2022
Septembre



Bonjour parents et enfants,

C'est avec un grand plaisir que nous commençons une nouvelle année scolaire, revoir nos élèves est un réel bonheur. Nous sommes prêts à accompagner vos enfants, à leur offrir un milieu de vie sécuritaire, bienveillant et stimulant. La situation étant en constante évolution, nous continuons à respecter les mesures sanitaires énoncées par la Santé publique et la CNESST afin d'assurer la sécurité de tous. Avec votre collaboration, nous serons complices du respect de ces règles, des réussites et des succès de vos enfants.

Bonne année scolaire!

Madeleine Harvey, directrice

Horaire du préscolaire

Matin : 8 h 30 à 11 h 35

Dîner : 11 h 35 à 12 h 50

Après-midi : 12 h 50 à 14 h 37

Horaire du primaire

<u>Avant-midi :</u>	<u>Après-midi :</u>
8 h 20 – 8 h 30 accueil	11 h 55 – 13 h 10 dîner
8 h 35 – 9 h 35	13 h 15 – 13 h 20 accueil
9 h 35 – 10 h 35	13 h 20 – 14 h 20
10 h 15 – 10 h 35 pause	14 h 20 – 14 h 40 pause
10 h 55 – 11 h 55	15 h 40 – fin des classes

Présentation du personnel

Directrice: Madeleine Harvey

Préscolaire

Geneviève Darveau / 001 - Liette Méryneau / 002 – Michelle Chartelois / 003

1^{er} cycle

Mélanie Turcotte / 101 – Amélie Brouillet / 102

Chantal Lavigne / 201 – Isabelle Gagnon / 202

2^e cycle

Marie-Claude Lafrance / 301 – à venir / 302

Élodie Dalpé-Caya / 401 – Nathalie Gemme / 402

3^e cycle

Alexandrine Saint-Georges / 501 - Roxane Luydlin Lapointe / 502

Kim Reinhardt / 601 – France Blondeau / 602

Temps partagé

Charles-Étienne Parent / 102-201-202

Karyne Bernier / 302-402

Orthopédagogue : Michèle Dansereau, Mélissa Leroux

Musique : Marc-André Bouchard

Anglais : Kevin Ian Hills

Éducation physique : Martin Dupuis – Mélanie Gagnon

Psychoéducatrice : Justine Marengi
Orthophoniste : à venir
Technicienne en éducation spécialisée : Martine Lamer
Préposée pour élèves handicapés / Mélanie Beaulé

Service de garde

Technicienne : Rachel Gagnon
Éducatrices : Sylvie Allard, Dalila Azzouz, Manon Bertrand, Diane Carrey, Frédéric Charpentier, Gabrielle Fortin, Ginette Gonçalves, Hélène Palardy, Amina Taibi.
Surveillantes d'élèves : Johanne Baril, Lucie Gill, Anne-Marie Rivard
Préposée pour élèves handicapés / Mélanie Beaulé

Conciergerie : Daniel Lamoureux, Yvon Carle
Secrétariat : Nathalie Tessier

14 septembre 2021

Rencontre de parents à 18 h 30 en classe
Assemblée générale à 19 h 30 au gymnase

Code vestimentaire

- Je porte des vêtements adéquats pour venir à l'école;
- Je m'habille proprement et convenablement selon la saison;
- Tout vêtement, coiffure ou accessoire de mode inapproprié pour un milieu scolaire est interdit : vêtement avec signe de violence, sandales de plage, bretelles spaghetti, jupe ou short trop court, vêtement qui laisse voir le sous-vêtement, vêtement troué, etc.;
- Dès mon entrée dans l'école j'enlève ma casquette ou mon chapeau;
- À l'intérieur de l'école, je porte des chaussures en tout temps;
- Je porte les vêtements exigés pour les cours d'éducation physique : chandail à manches courtes, short ou survêtement, espadrilles à semelles qui ne marquent pas et en caoutchouc (pas de souliers de « skate »), aucun bijou.

Communication

Il est important de communiquer de façon efficace. Le moyen le plus simple et rapide pour nous joindre est le secrétariat au 450-655-8088 poste 0. Vous pouvez communiquer aussi en utilisant l'agenda de votre enfant ou une note dans une enveloppe. De plus, il est préférable de prendre rendez-vous avec la personne que vous voulez rencontrer. Cela nous permet de prendre le temps nécessaire avec vous.

Mozaïk Portail Parents

Les bulletins sont disponibles uniquement sur cette plateforme et ne vous seront pas envoyés par courriel, et ce, dans un souci de protection des renseignements personnels.

Pour plus de détails sur les fonctions de Mozaïk Portail Parents, veuillez consulter le site Web du Centre de Services scolaire des Patriotes au https://csp.ca/ressources-parents/mozaik_portail_parents/

Respect du Régime pédagogique

Nous vous informons que les élèves sont tenus de fréquenter l'école 25 heures par semaine et 180 jours par année. Cependant, il existe des situations d'exception qui sont couvertes par l'article 15 du Régime pédagogique (maladie, handicap, enseignement à la maison équivalent, etc.) Si, par exemple, un élève n'est pas en mesure de suivre son cours d'éducation physique, vous devez nous fournir un certificat médical attestant de son incapacité. De plus, si votre enfant doit s'absenter de façon régulière parce que ce dernier doit s'entraîner (ex.: club de gymnastique, club de patinage artistique, etc.) il n'existe pas de disposition de la LIP ni du Régime pédagogique pour que la direction de l'école réponde favorablement à une telle demande. Si jamais des parents décidaient malgré tout de retirer leur enfant de l'école pour de telles activités, il s'agirait alors de votre propre décision. Les absences de l'élève seront inscrites et une preuve écrite de votre part s'avérerait nécessaire pour la verser au dossier scolaire. Également, l'absence d'un élève pour cause de voyage durant la période de classe prive celui-ci d'explications, de travaux d'apprentissage et parfois d'évaluations. L'école vous laisse cependant toute

la responsabilité de la décision et des conséquences possibles. Aucune planification de l'enseignement, aucun travail scolaire ne seront fournis à l'élève pendant cette période d'absence. Le suivi du programme, les travaux à remettre ainsi que le rattrapage relèvent des parents. Des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue en classe pendant cette absence ne pourront être exigés. L'école ne peut être responsable du retard scolaire qui pourrait résulter d'une absence d'un élève pour un voyage. Une telle absence est non motivée au sens de la Loi sur l'instruction publique. Merci de votre compréhension!

Absences et retards

Pour la sécurité des élèves, les parents doivent aviser l'école si leur enfant s'absente ou arrive en retard à l'école, en téléphonant avant 8 h 30 le matin et avant 13 h 15 l'après-midi au 450-655-8088 poste 5, il faut alors prendre le soin de nous indiquer, le nom de l'enfant, la raison de l'absence ou du retard et la durée de l'absence ou du retard. De plus, tous les élèves en retard doivent se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe pour recevoir leur billet de retard. Les cas chroniques seront présentés à la direction qui rencontrera l'élève ou communiquera avec les parents.

Attestation officielle de fréquentation scolaire – jeudi 30 septembre 2021

Il est essentiel que tous les élèves soient présents à l'école lors de cette journée. Voir à ce que votre enfant ne s'absente que pour une raison vraiment importante. Si votre enfant doit s'absenter, un formulaire attestant que votre enfant fréquente bel et bien l'école Pierre-Boucher vous sera acheminé pour signature et vous devez nous le retourner dès le lendemain au secrétariat de l'école.

Parents et visiteurs – circulation dans l'école

Il est interdit de circuler dans l'école sans au préalable avoir téléphoné pour prendre un rendez-vous. Vous devez entrer par la porte # 1, vous devez porter le masque, vous identifier et signer un registre au bureau de la secrétaire.

Marcheurs et dîneurs à la maison

Pour les élèves marcheurs et ceux qui dînent régulièrement ou occasionnellement à la maison, nous vous informons qu'avant 8 h 20 le matin et 13 h 10 l'après-midi, **les élèves demeurent sous la responsabilité des parents** et qu'aucune surveillance n'est assurée dans la cour de l'école par le personnel enseignant ou le personnel du service de garde. De plus, les élèves doivent entrer dans l'école par la porte de la cour arrière.

Passage piétonnier

Sur la rue Thailhandier, il y a un passage piétonnier à l'entrée de la cour de l'école. Il serait important que les voitures ne se stationnent pas sur ce passage. De plus, tout véhicule qui s'arrête sur le passage de piétons, le conducteur risque de recevoir une contravention. Avant tout, pensons à la sécurité de nos enfants.

Débarcadère des autobus

Nous vous demandons de ne pas faire descendre votre enfant sur la rue Joseph-Martel, car les autobus scolaires ont besoin de cet espace réservé pour faire descendre les élèves transportés en toute sécurité. Soyez attentif, quelques secondes de plus peuvent éviter un accident.

Dîner et collation

Dans le respect de la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Patriotes, nous incitons les élèves à consommer des aliments sains. Les friandises sont interdites. Lors de la rencontre des parents, les enseignantes vous informeront des collations permises en classe. Pour les élèves inscrits au service de garde à la fin des classes, il est possible d'avoir une collation plus consistante (ex. : barre tendre).

Allergies : Pour des raisons de sécurité, évitez d'envoyer des aliments contenant des allergènes. Exemple : arachides, noix ou aliments en fonction de la sévérité des allergies des élèves.

Identification des objets personnels

Chaque année, nous retrouvons de nombreux articles personnels qui ne sont pas réclamés. Ces pertes seraient évitées si les vêtements et les articles scolaires des enfants étaient clairement identifiés. À la fin de chaque mois, tous les vêtements perdus seront remis à une œuvre de charité, les autres objets seront mis à la poubelle.

Prise de médicaments à l'école

Si votre enfant doit prendre des médicaments, le parent doit venir remettre le médicament prescrit et remplir un formulaire d'autorisation (disponible sur le site internet de l'école) S.V.P., ne pas mettre de médicaments qui ne sont pas sous ordonnance dans le sac d'école de votre enfant.

Premiers soins

En cas de malaises ou blessures, la secrétaire ou un membre du personnel verra à prendre les mesures appropriées pour apporter les soins nécessaires aux élèves. Les parents seront avisés rapidement si la situation le requiert. Si un transport ambulancier s'avérait nécessaire, le coût de ce transport serait assumé par les parents.

Assurance scolaire

Il est important de souscrire à une assurance accidents au bénéfice de votre enfant d'âge scolaire auprès d'un assureur privé. En effet, le Centre de services scolaire des Patriotes détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour ses élèves. C'est aux parents de souscrire à celle-ci. Ainsi, si un dommage corporel survient à un élève et qu'à la suite d'une enquête il appert qu'aucune faute ou négligence n'a été commise par le ou les préposés du CSSP (employés, bénévoles), la responsabilité de la CSSP ne sera pas engagée et les réclamations présentées aux assureurs (traitement d'orthodontie, location de béquilles, etc.) ne seront pas remboursées. Dans le cas où l'élève bénéficierait d'une assurance accident souscrite par ses parents, celle-ci pourrait payer de tels frais si les éléments de la couverture le prévoient. Nous vous rappelons toutefois qu'en vertu de la *Loi sur la Protection du consommateur* et sur la *Loi sur l'instruction publique*, aucune publicité de compagnie d'assurance scolaire ne peut être distribuée par l'école.

Poux de tête

Les poux font la rentrée scolaire en même temps que vos enfants. La collaboration de tous les parents est nécessaire pour contrôler les poux de tête. Il faudrait examiner la tête de votre enfant **dès aujourd'hui et régulièrement tout au long de l'année scolaire**. Traitez votre enfant qui a des poux et veuillez aviser le secrétariat de l'école au 450-655-8088 poste 0. Merci de votre collaboration!

Maladies infectieuses

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre. Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école. L'infirmière du CSSSPB en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions. L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.

Enfant malade et la COVID-19

Si votre enfant présente des symptômes : fièvre, mal de gorge, rhume, grippe, nez qui coule ou nez bouché, vomissements, diarrhée, gastroentérite, il est recommandé de le garder à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Attendez **24 heures** et réévaluez l'évolution des symptômes.

Avant de retourner votre enfant à l'école, nous vous invitons à utiliser **l'outil d'évaluation** sur [Quebec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou à composer le **1 877 644-4545** et à suivre les directives qui vous seront données pour savoir si votre enfant devrait être testé ou s'il peut retourner dans son milieu scolaire.

Voici le lien à conserver :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>

Documentation

Nous vous invitons à retourner le plus tôt possible tous les documents à remplir. Votre collaboration est essentielle au bon fonctionnement de notre école.

L'adresse de notre site Web est :

<http://pierreboucher.csp.qc.ca/>


Dates importantes :

Rencontre de parents : Mardi 14 septembre à 18 h 30

Assemblée générale des parents : Mardi 14 septembre à 19 h 30 au gymnase

Attestation officielle de fréquentation scolaire : Jeudi 30 septembre 2021

Photos scolaires : lundi 4 octobre 2021

SEPTEMBRE 2021				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		1 	2	3
6 Fête du travail - Congé pour tous	7	8	9	10
13	14 Rencontre de parents 18 h 30 Assemblée générale des parents 19 h 30	15	16	17
20	21	22	23	24 Journée pédagogique
27	28	29	30 Attestation officielle de fréquentation scolaire	

Bonne
année
scolaire !